

Fiche de poste

Décrit de façon générale le poste de travail

Attachée d'Administration hospitalière à la Direction des Affaires médicales Responsable du secteur carrières, coopérations et schéma des emplois

Nom et signature de l'agent

Marine LEROY

Nom et signature du Cadre de proximité

Date

24/01/2020

Date :

Localisation (Pôle, Unité de soins/Service, Site)

Pôle DRH / Direction des Affaires Médicales / site de Cimiez

Identification du poste

Corps : Attaché d'administration Hospitalière**Fonction** : Responsable du secteur carrières, coopérations et schéma des emplois**Métier** : Responsable des ressources humaines**Liaisons hiérarchiques administratives** : Directeur des Affaires médicales**Liaisons hiérarchiques fonctionnelles** : Pôle Ressources Humaines**Présentation de l'équipe d'appartenance** : une directrice, 2 AAH (responsable chacun d'un des secteurs de la DAM), 2 ACH (chacun rattaché à un secteur de la DAM), une assistante de direction et 10 adjoints administratifs

Position dans la structure

Cf organigramme joint

Particularité du poste

Poste à 100% - Forfait Cadre

Finalité du poste

Responsable du secteur carrières, coopérations et schéma des emplois

Présentation de l'établissement, du service et du poste

Le Centre Hospitalier universitaire de Nice

Le Centre Hospitalier Universitaire de Nice est un établissement public de référence et le premier acteur de santé des Alpes-Maritimes. Le CHU assure 3 fonctions essentielles : soins (diagnostic, prévention, éducation), enseignement (formation médicale et paramédicale), recherche-innovation (contribution au progrès des sciences médicales et pharmaceutiques).

Le CHU regroupe 8 sites hospitaliers (L'Archet, Pasteur, Cimiez, Tende, Saint-Roch, ESPIC Hôpitaux pédiatriques CHU-Lenval, Institut de la Face et du cou, Institut Claude Pompidou).

Le CHU de Nice en quelques chiffres :

- 7 500 agents
- 1 872 lits et places
- 426 519 consultations par an
- 526 425 journées d'hospitalisation
- 3 395 naissances par an
- 23 252 interventions chirurgicales
- 94 675 passages aux urgences
- Plus de 1 500 étudiants répartis dans 9 écoles ou instituts de formation

C'est aussi l'établissement support du Groupement Hospitalier de Territoire (GHT) des Alpes-Maritimes, un pivot pour les établissements publics et privés du département élargi, et un recours pour les établissements de l'est de la Région Sud - Provence-Alpes-Côte-d'Azur.

Le GHT est né de la volonté de renforcer la coopération entre établissements publics de santé dont les principaux objectifs sont :

- Assurer la qualité et la sécurité des soins pour tous les habitants
- Renforcer l'égalité d'accès aux soins au sein d'un territoire marqué par de forts contrastes géographiques et démographiques.

Le GHT est composé d'un Centre Hospitalier Universitaire (le CHU de Nice - établissement support), 4 Centres Hospitaliers (Antibes, Cannes, Grasse et Menton), 7 Centres Hospitaliers de proximité (Breil-sur-Roya, Entrevaux, Puget-Théniens, les hôpitaux de La Vésubie, Saint-Maur de Saint-Étienne-de-Tinée, Sospel, Saint-Lazare de Tende et un de Pôle Santé (Vallauris-Golfe Juan).

La Direction des Affaires Médicales

La Direction des affaires médicales (DAM) fait partie du pôle Ressources Humaines du CHU. Elle gère les statuts, les carrières et la formation du personnel médical junior ou en cours de formation (étudiants hospitaliers et internes) comme sénior (assistant spécialiste, praticien hospitalier ou contractuel, praticien attaché et personnels hospitalo-universitaires). Elle est en charge de la rémunération et de la gestion du temps de travail des personnels médicaux du CHU. Elle pilote les recrutements médicaux et assure la définition et la mise en œuvre de la politique RH médicale.

Au plan plus général, la DAM est contributrice à travers son action de l'ensemble du projet d'établissement et du projet social du CHU.

Elle est composée d'une Directrice à sa tête et de deux secteurs :

- Carrières, coopération et schéma des emplois composés d'un responsable (AAH), d'un adjoint (ACH) et de 5 adjoints administratifs ;
- Budgétaire et financier, contrôle de gestion, Paie et Gestion du temps de travail composés d'un responsable (AAH), d'un adjoint (ACH) et de 5 adjoints administratifs.

Le poste de Responsable du Secteur Carrières, Coopération et schéma des emplois

- **Encadrement et supervision des travaux des gestionnaires carrières et formation**

L'équipe se compose de 4 gestionnaires assurant la gestion d'un statut médical ou groupe de statut médicaux : étudiants hospitaliers et stagiaires d'observation (2^{ème} cycle des études médicales, pharmaceutiques et odontologiques – environ 600 étudiants) / internes et docteurs juniors (3^{ème} cycle des études médicales, pharmaceutiques et odontologiques – 300 internes au CHU et 650 dans la subdivision) / praticiens séniors sous contrat (assistants spécialistes, praticien contractuel et praticien attaché – 350 praticiens) / praticiens séniors titulaires et praticiens hospitalo-universitaires (praticien hospitalier, chef de clinique, professeur des universités et maître de conférence – 550 praticiens).

Chaque gestionnaire assure la gestion intégrale du statut dont il s'occupe, du recrutement à la fin de fonction (changement d'affectation, paie, questions individuelles, contrats, changement d'échelon, maladie...).

Un gestionnaire de la formation médicale complète ce secteur. Il assure également le suivi des frais de transports et ordre de mission du personnel médical.

Il est attendu que l'AAH soit également moteur de la dynamique de changement et de modernisation de la DAM.

- **Gestion des dossiers transversaux en lien avec les carrières individuelles**

L'AAH est personne référente sur les questions statutaires et les problématiques individuelles. Il traite en lien avec l'adjoint des cadres du secteur les questions juridiques, contentieuses, demandes individuelles...

Il est également responsable en lien avec la directrice des Affaires médicales de la mise en œuvre de la politique RH du CHU et de l'accompagnement individuel des praticiens dans leur projet de carrière.

Concernant la gestion du personnel médical junior (internes et étudiants), l'AAH est en charge de préparer la répartition des postes pour le semestre suivant.

- **Préparation et gestion des procédures de recrutement et mise en place d'un schéma des emplois**

L'AAH participe à l'élaboration et la conduite d'une révision des effectifs médicaux en faisant le lien d'une part avec les engagements CREF de l'établissement et d'autre part avec les objectifs de son plan de transformation. Il prépare et supervise les tours de recrutement des praticiens hospitaliers et coordonne les recrutements médicaux contractuels.

L'élaboration et la mise en place d'un schéma des emplois adossé à des organisations médicales définies est en cours. Le logiciel logimed développé par le Centre National de Gestion est en déploiement comme support de la construction de ce schéma des emplois. L'AAH est en charge de la gestion de ce projet afin de mettre en place une dynamique de suivi des effectifs et une véritable politique de GPEC.

- **En charge des coopérations médicales**

Dans le cadre de cette mission, l'AAH a la charge de la définition, l'élaboration et le suivi des conventions de coopérations médicales avec les établissements de la région (mise à disposition, temps partagé). Les coopérations médicales s'inscrivent également dans le contexte territorial du GHT. A ce titre, il est également un appui aux filières et parcours du GHT pour mettre en œuvre les projets médicaux dans le cadre du Projet médical et soignant partagé (PMSP) et participe à la cellule des Affaires médicales de territoire mise en place dans le cadre du GHT.

Il coordonne également la campagne des Assistants spécialistes à temps partagé, levier important du développement des prises en charge territorialisées en lien avec la Directrice des Affaires médicales.

- **Appui et conseil technique auprès de la Directrice des Affaires médicales**

L'AAH doit acquérir une certaine expertise sur son domaine pour venir en appui des décisions de la DAM (notes juridiques, réglementaires, techniques). Il assure également une veille juridique et réglementaire.

Il est prévu en 2020 la définition d'un projet de service, dont il est attendu que l'AAH soit force de proposition et impulse le projet avec l'équipe de la DAM en lien avec l'ensemble de l'encadrement.

Engagement dans la dynamique de l'Institution

Ayant en charge un secteur de gestion et un poste stratégique de cadre supérieur, l'AAH doit avoir une excellente compréhension de l'environnement hospitalier et des projets de l'établissement. Il est attendu de lui qu'il participe à la traduction de ces projets à travers et au sein de son équipe.

Connaissances requises

Titres – Diplômes ou niveau : Master 1 ou 2 – formation à l'EHESP / expérience souhaitée dans une fonction similaire

Connaissances générales : connaissance de l'hôpital, de la réglementation hospitalière et la gouvernance des Etablissements de santé publics, connaissances (à acquérir) des statuts médicaux

Connaissances spécifiques : Word, Excel, Outlook / logiciels (à acquérir à la prise de fonction) : MRH, MPH, Magh2, Gesform, Agiletime

Qualités professionnelles requises :

qualités relationnelles et managériales,

gestion de projet,

réactivité,

adaptabilité,

aptitude à acquérir la connaissance de la réglementation dans son domaine d'activité,

rigueur,

autonomie.